



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX
COMMISSION DES FINANCES

Saint-Prex, le 14 août 2025

Au Conseil communal de Saint-Prex

Rapport de la Commission des finances sur le préavis no 08/06.2025
Demande d'un crédit de Fr. 378'000.00 pour financer la réfection de quatre places de jeux

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 24 juin 2025 en présence de Monsieur Stéphane Porzi, Syndic, de Madame Anouk Gäumann et de Monsieur Anthony Hennard. Ils ont répondu à nos diverses questions lors de cette séance ce dont nous les remercions.

La Commission des Finances a siégé au complet.

Ne se penchant que sur les aspects financiers du préavis, la Commission des finances juge à l'unanimité qu'il convient d'allouer les montants demandés. Elle souligne le caractère complet et détaillé du préavis permettant de justifier les montants annoncés. En complément, la Commission des finances précise que les travaux effectués par le personnel communal, mentionnés dans le préavis, seront supportés par les charges courantes et que leur valeur n'est donc pas incluse dans le préavis.

Ceci étant précisé, la Commission des finances vous invite dès lors, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- Vu le préavis municipal n°08/06.2025
- Entendu le rapport des commissions chargées de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à la réfection de quatre places de jeux ;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale maximale de Fr. 378'000.00 TTC ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

Pour la Commission des Finances :

Nicolas Cottier, Pdt